

## 1. Organisation

L'épreuve est organisée par la casquette Liégeoise sous les règlements de l'UCI et de la Royale Ligue Vélocipédique Belge. Elle se déroule le samedi 23 juin 2018

## 2. Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Elites-Espoirs. Elle est inscrite au calendrier national R.L.V.B. en classe 1.12. IC 1.interclubs.

## 3. Participation

La course est réservée aux équipes belges et étrangères sur invitation par équipe de 5 à 7 coureurs.

## 4. Permanence

- Toutes les formalités de départ se feront au Garage Tilkin, rue de la résistance 44 à Bassenge.
- Le départ sera donné à 13h00. L'itinéraire fera 13 circuits de 11.6 km
- La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 9h30 à 10h45.
- La réunion des Directeurs Sportifs aura lieu au garage Tilkin à 11H.
- La signature de la feuille de départ débutera à 11h30 et se terminera à 12h45.
- La permanence d'arrivée se tiendra au même endroit.
- Le Directeur de Course sera Roger Waucomont.
- Les vestiaires et le contrôle antidopage se feront rue de la Pommeraie à Wonck

## 5. Radio-tour

Les informations course sont émises sur la fréquence canal 160.10625 canal 2

## 6. Voitures techniques

- Chaque équipe a le droit de mettre un véhicule d'assistance dans la course. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, selon les règlements RLVB.
- A l'arrivée, les voitures des Directeurs sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du jury des commissaires, des voitures neutres, du médecin et de sécurité) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'organisateur.
- Le service d'assistance technique neutre est assuré par FSA/Vision (1 moto et 2 voitures)

## 7. Assistance médicale

Un médecin et un service d'ambulance suivront l'épreuve de bout en bout

## 8. Ravitaillement

La zone de ravitaillement est prévue rue de la Résistance (300 mètres après la ligne d'arrivée). Les ravitaillements seront autorisés à partir des voitures techniques après 50 km jusqu'à 20 km avant l'arrivée

## 9. Délais

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Les délais d'élimination en course sont fixés à cinq minutes de retard par rapport au peloton principal. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

## 10. Classements

Classement individuel de l'épreuve.

- Le Classement de la Montagne (GPM) retiendra les trois premiers coureurs lors du franchissement du sommet des côtes des tours pairs (2 4 6 8 10 12). Points attribués au sommet de chaque côte paire (signalé par un drapeau blanc) : 5, 3 et 1 points. En cas d'ex-æquo, les coureurs seront départagés par le nombre de 1ère place aux GPM et ensuite par le classement à l'arrivée de l'épreuve. Le Classement de la Montagne (GPM) sera jugé par l'Organisateur qui remettra ces classements au Jury des Commissaires.
- Le classement interclubs est établi sur base de l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur.
- Pour figurer dans les différents classements et recevoir les primes, les lauréats devront terminer l'épreuve dans les délais et se présenter à la cérémonie protocolaire

## 11. Prix

Prix individuels - 1500 euros : 25 prix

260-200-150-125-100-75-60-50-40-40-30-30-30-30-30-30-30-30-20-20-20-20-20

Classement Interclubs - 500 euros: 10 prix

120-90-75-60-50-30-30-15-15-15

Classement GPM – un bon d'achat de 150 euros dans les magasins Color Code : 1 prix

## 12. Antidopage

- Le règlement antidopage de l'UCI, de la RLVB et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

Le contrôle antidopage aura lieu terrain de football de Wonck rue de la Pommeraie

## 13. Protocole

Les trois premiers coureurs classés à l'arrivée, le vainqueur du classement de la Montagne, sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra au plus tard 10 minutes après l'épreuve à hauteur de la ligne d'arrivée.

## 14. Environnement

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature.

15. Pénalités

Le barème des pénalités de la RLVB est le seul applicable. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'UCI ou à la RLVB.